



**SUJET : CARDIOLOGIE INTERVENTIONNELLE HOPITAL CLINIQUE ARS PACA SROS**

**Cardiologie interventionnelle: un refus d'autorisation annulé par Xavier Bertrand dans les Bouches-du-Rhône**

PARIS, MARSEILLE, 16 mai 2011 (APM) - Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, Xavier Bertrand, a fait annuler une décision de refus d'autorisation par l'Agence régionale de santé (ARS) d'activités de cardiologie interventionnelle à la clinique générale de Marignane (Bouches-du-Rhône), selon une décision publiée vendredi au Journal Officiel.

La clinique générale de Marignane est désormais autorisée à exercer les activités de cardiologie interventionnelle sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, qui concernent les "actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte", dont l'angioplastie coronaire.

"Ce n'est pas une surprise. Xavier Bertrand avait prévenu [le directeur de l'ARS], nous prenons acte de cette décision", a indiqué l'ARS Provence-Alpes Côte-d'Azur (Paca), contactée vendredi par l'APM.

La clinique de Marignane avait formé un recours hiérarchique auprès de Xavier Bertrand, contestant la décision de l'ARS en date du 11 février dernier.

La décision de refus d'autorisation prise par l'ARS "avait été prise en fonction de la nécessité de regrouper certains centres, car le taux d'activité [en Paca] est nettement supérieur à la moyenne nationale", a expliqué l'ARS à l'APM.

La question du seuil d'activité (au moins 350 angioplasties par an) n'était donc pas en cause, puisque tous les centres étaient au-dessus de ce seuil. Il s'agit d'ailleurs d'un critère "nécessaire mais pas suffisant", a fait observer l'agence.

"Le taux de recours à l'angioplastie est supérieur de 76% à la moyenne de la France entière", a-t-elle précisé. "Il était donc nécessaire de restructurer, regrouper, d'autant que beaucoup de centres sont concentrés sur les Bouches-du-Rhône (19 sur 24)".

"On a fortement incité les centres à se regrouper. Certains regroupements sont en cours. Les fédérations ont joué le jeu, ont compris et ont accompagné" ces regroupements.

"Mais la clinique de Marignane n'a pas souhaité le faire", a souligné l'ARS, ajoutant qu'à sa connaissance il s'agissait du seul recours hiérarchique contre sa décision.

Sur les 24 centres en activité recensés par l'ARS, un n'a pas déposé de dossier, un centre a arrêté son activité et il y a eu deux regroupements d'activité. Moins le centre de Marignane, cela faisait donc 19 centres autorisés, a précisé l'ARS.

"La clinique de Marignane n'avait pas d'autorisation, mais elle avait la possibilité d'effectuer des angioplasties en urgence", a-t-elle indiqué, notant que la clinique a fait récemment 350 angioplasties par an.

"On avait conseillé un rapprochement, il y avait des possibilités. Cela fait plusieurs années que l'on travaille avec eux pour cela", a ajouté l'ARS.

(Journal officiel, vendredi 13 mai, texte 51)

cd/so/APM polsan

[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

CDOEG002 16/05/2011 11:25 CARDIO ACTU

©1989-2015 APM International.